



Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

21 + 3 procurations

OBJET :

Point n° 7b

Approbation du programme de travaux en forêt pour 2026

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
3 février 2026 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 janvier 2026

Etaient présents : M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme KEMPF, M. GOEPFERT, Mme HOMRANI, M. WEINGAERTNER, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes LEGRAND, BITSCH, PERY, BILLIG, M. CHOLAY, Mmes DIET, CALLIGARO, SIZERE, M. Eugène SCHNEBELEN, Mme MALLER

Etaient excusés et ont donné procuration :

Mme TORRENT, excusée, a donné procuration à Mme KEMPF
M. MORVAN, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK

Etaient excusés, sans procuration :

M. SCHMITT
M. Charles SCHNEBELEN, a quitté la séance du Conseil Municipal à 9h50

Etaient absents, non excusés :

M. BOCKEL
Mme MURA
M. SLIMANI

Madame Sylvie KEMPF, adjointe déléguée à l'environnement, à la nature, au développement durable et à la démocratie participative, expose aux membres du Conseil Municipal le programme des travaux patrimoniaux établi avec l'Office National des Forêts. Les travaux patrimoniaux regroupent l'ensemble des travaux d'entretien, de sécurisation et de protection des milieux.

Depuis plusieurs années, la situation sanitaire de la forêt est préoccupante. Les périodes de sécheresse et de canicule se sont intensifiées avec le réchauffement climatique provoquant une forte augmentation du nombre d'arbres dépérissant. Ce phénomène tire également profit aux scolytes, un insecte ravageur qui profite des hivers doux pour proliférer. Les impacts sur les conifères, principalement les épicéas, sont visibles à l'œil nu, avec des parcelles entières de bois mort sur pied.

Le dépérissement de la forêt est rapide et le rythme à maintenir pour assurer son entretien est soutenu. L'Office National des Forêts travaille à un futur plan d'aménagement forestier adapté à ces changements climatiques dès 2029.

En parallèle, une augmentation des travaux patrimoniaux est nécessaire pour maintenir un bon état sanitaire de la forêt ainsi que des sentiers et des aires de repos sécurisés pour les randonneurs.

Descriptif des actions et localisations	Montant HT
Honoraires d'ATDO-MOE	5 451,29 €
Entretien du périmètre et achat de peinture Entretien du parcellaire <i>Localisation : P.1-27-31-35-36-37-38-42</i>	8 960,00 €
Dégagement de plantation – plan Rebond <i>Localisation : P.21-23</i>	3 200,00 €
Toiletage après exploitation <i>Localisation : P.35-36-37-38</i>	9 792,00 €
Entretien des renvois d'eau <i>Localisation : totalité des chemins forestiers rive gauche et droite</i>	2 300,00 €
Entretiens divers de fossés bordiers <i>Localisation : chemin forestier du Kattenbach, curage de fossés</i>	1 200,00 €
Entretiens divers de route en terrain naturel <i>Localisation : chemin de la vue Zuber</i>	1 085,00 €
Travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers, remise en état des pistes forestières <i>Localisation : P.35-36-25</i>	1 330,00 €
Travaux d'entretien du réseau de desserte, bords de voirie et de la végétation des talus <i>Localisation : totalité des chemins forestiers rive gauche et rive droite</i>	9 000,00 €
Travaux de sécurité du public et de protection des milieux <i>Localisation : massif forestier, chemins, sentiers et chalets</i>	1 536,00 €
Entretien et propreté des sentiers, pistes, aires, mobiliers et signalétique <i>Localisation : Staufen</i>	2 880,00 €
Travaux divers dans les peuplements – trois sapins <i>Localisation : P.36</i>	650,00 €
TOTAL	47 384,29€

Les travaux sont réalisés sous la maîtrise d'œuvre de l'Office National des Forêts.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Madame Sylvie KEMPF, à savoir le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2026 dans la forêt communale de Thann pour un montant de 47 384,29 € HT,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et les devis qui lui seront présentés avant la réalisation des travaux, dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal dans le cadre du budget 2026.

Pour extrait conforme
Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance